



TRAIRE UNE FOIS PAR JOUR TOUTE L'ANNÉE

Un revenu équivalent à certaines conditions

La réduction de la fréquence de traite est une technique peu coûteuse qui permet de réduire significativement l'astreinte de la traite si peu d'investissements sont à réaliser. A Trévarez, le passage à une traite par jour a entraîné la diminution de la production de lait par vache, l'augmentation des taux et des comptages cellulaires. L'impact sur le système d'exploitation varie selon les conditions de mise en œuvre dans l'élevage. En système pâturant, la monotraite n'affecterait pas ou peu le revenu de l'exploitation.

La traite représente en moyenne 50% de l'astreinte totale dans les exploitations laitières. De 2003 à 2005, un essai sur la réduction de la fréquence de traite a été mis en place à Trévarez. Cet essai a porté sur deux lots de 27 vaches en vêlages groupés de fin d'hiver et menés en conduite économe (400 kg de concentré/an) : un lot de vaches traites deux fois par jour, un lot de vaches traites une fois par jour sur toute la lactation. L'essai s'est déroulé sur 3 lactations.



La mise en œuvre dans les élevages est variée. A Trévarez, c'est l'option monotraite toute l'année qui a été testée.

24 % de lait brut en moins pour le lot « 1 traite »

Sur 36 semaines de lactation, le passage à une traite par jour entraîne une diminution de la production individuelle de 24 %.

Sur l'année, l'écart de production est d'environ 1 500 kg de lait par vache (tableau 1). Les TB et TP augmentent respectivement de 1,8 et 2,3 g/kg. La quantité de matière utile produite par vache est réduite de 20 %.

L'ingestion du lot « 1 traite » diminue mais dans des proportions moindres que la baisse de production laitière (tableau dans l'encadré). En conséquence en début de lactation, le bilan énergétique est légèrement amélioré pour ce lot et la perte d'état un

Tableau 1 : Résultats de production laitière annuelle

Lot	effectif	lait au pic kg/j	lactation annuelle			
			Lait brut kg/j	TB g/kg	TP g/kg	
2 traites	Primipares	41	28,0	5667	38,4	31,5
	Multipares	39	37,2	6982 (*)	38,1	31,3
	total	80	32,5	6317 (*)	38,3	31,3
1 traite	Primipares	35	19,7	3978	41,0	33,8
	Multipares	38	30,6	5533 (*)	39,4	33,4
	total	73	25,4	4784 (*)	40,1	33,6

(*) Soit en équivalent gestion technique Contrôle Laitier : 6 950 kg pour le lot 2 traites et 5 262 kg pour le lot 1 traite

7kg/lj de lait en moins au pic de lactation pour le lot "1 traite"

Les résultats de cet essai seront complétés par un suivi de fermes dans le cadre du



financé par





Protocole d'expérimentation et bilan alimentaire

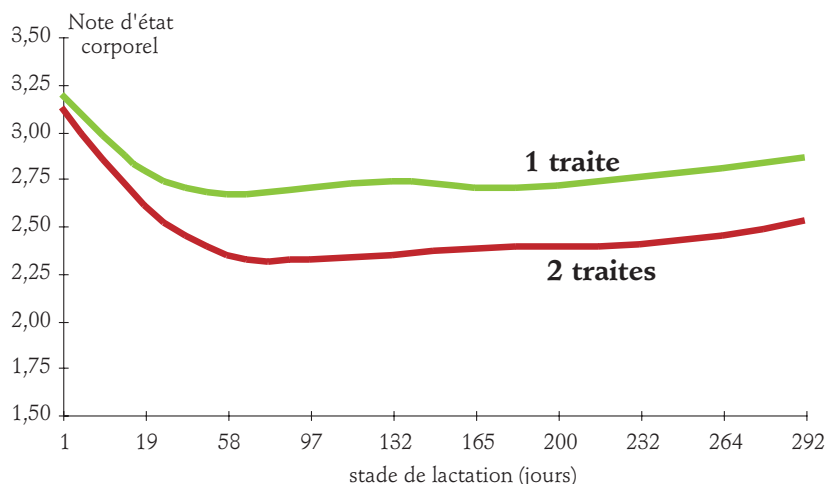
Les animaux étaient conduits en vèlages groupés sur 3 mois. Ils disposaient de 50 ares d'herbe par vache au pâturage (soit 175 jours de pâturage seul). Dans le lot monotraite, les vaches étaient traitées le soir vers 16 heures tant qu'elles passaient la nuit à l'étable (pour limiter les pertes de lait à l'étable). En dehors de ces périodes elles étaient traitées le matin vers 8 heures. Elles ont consommé 230 kg de fourrages conservés et 60 kg de concentrés en moins que les vaches traitées deux fois par jour. Le coût alimentaire des deux lots est inférieur à 45 €/1 000 l.

La traite une fois par jour répondait aussi à un objectif de maîtrise du déficit énergétique en début de lactation, afin d'améliorer les résultats de reproduction et maintenir les vèlages groupés en fin d'hiver.

Bilan alimentaire de l'essai (2002 à 2005)

	Lot 2 traites	Lot 1 traite	écart 1T - 2T
Fourrages stockés (kg MS/VL/an)	2330	2100	- 230
Concentrés (kg brut/VL/an)	390	330	- 60

Figure 1 : Evolution de l'état corporel selon le stade physiologique



Les pertes d'état en début de lactation sont inférieures à 1 point pour les 2 lots

peu plus faible (- 0,7 contre - 0,9 pour le lot « 2 traites »).

Les résultats de reproduction sont améliorés (tableau 2) avec la

monotraite : l'intervalle vèlage-insémination fécondante diminue de 11 jours et le taux de vaches fécondées sur les 3 mois d'insé-

mination est plus élevé de 13 points. Ces tendances sont à relier à la production laitière inférieure et au bilan énergétique plus favorable pour le lot « 1 traite ».

Le taux de réforme est inférieur de 6 points pour le lot « 1 traite » : les meilleurs résultats de reproduction compensent une augmentation des réformes pour mammites et comptages cellulaires élevés. On observe une légère dégradation de la conformation des mamelles des vaches du lot « 1 traite », sans pour autant entraîner de réforme pour cette raison.

L'effet de la traite une fois par jour sur l'état sanitaire du troupeau est faible. Seule la fréquence de mammites varie : en moyenne, il y a 1,4 mammite par vache dans le lot « 1 traite » (0,8 mammite par vache dans le lot « 2 traites »). Les mammites enregistrées sont de faible gravité. L'augmentation s'explique par un taux de rechutes élevé dans le lot « 1 traite » (tableau 3). Les comptages cellulaires sont durablement plus élevés.

Les vaches en monotraite se portent bien

Le passage à une traite par jour entraîne une gêne manifeste en début de lactation, du fait de la pression dans la mamelle. Ce phénomène disparaît vite.

L'adaptation des animaux à la monotraite est rapide : pas de signe d'agitation, d'énerverment autour des heures de traite du soir. Les mesures physiologiques (dosage de cortisol) ne montrent aucune différence significative en matière de stress. Les rythmes

Tableau 2 : Résultats de reproduction - Taux de réforme

	Intervalle vèlage (j) :		Taux réussite IA1+2 (%)	Taux de vaches fécondées (%)		Taux de réforme (%)
	1 ^{ère} chaleur	IA fécondante		sur 2 mois	sur 3 mois	
Lot 2 traites	47	98	60	58	72	43
Lot 1 traite	42	87	79	81	85	37

85% des vaches fécondées sur 3 mois pour le lot "1 traite"



Tableau 3 : Mammites cliniques et comptages cellulaires

moyenne sur les 3 lactations	Lot 2 traites	Lot 1 traite
Mammites cliniques		
% animaux concernés	49	58
% rechutes	6	31
% comptages < 300	76	63
% comptages > 800	9	16

La qualité du lait s'est dégradée avec la monotraite

d'activités sont modifiés : heures de repas/repos différentes d'un lot à l'autre, développement d'activités sociales pour le lot « 1 traite ».

Intérêt économique : lié au système et aux choix de conduite

La simulation économique a été réalisée pour une exploitation de 280 000 litres de quota, en monotraite toute l'année (tableau 4).

Même si l'effectif augmente avec la monotraite (+ 12 VL), les charges opérationnelles restent bien maîtrisées grâce au coût alimentaire VL inférieur à 45 €/1000 l. Les écarts sur le prix du lait et le produit viande géné-

rent un gain de marge brute de l'atelier lait de 2 730 €.

L'augmentation de la SFP (+ 6,1 ha) diminue la surface en cultures de vente. Le découplage des aides aux cultures limite aujourd'hui la rentabilité de ces surfaces. Au final, l'écart de marge brute d'exploitation est non significatif entre les deux lots : 530 € en faveur du lot «1 traite» (tableau 4).

**Marge brute
d'exploitation
équivalente pour
une ou deux traites**

Au niveau des charges de structure, certains postes peuvent être directement comptabilisés comme la rémunération du capital supplémentaire engagé (+12 VL soit - 480 €)

ou l'économie sur les charges de structure déléguables (préparation de sol et semis) lorsque l'on passe

Une technique réversible

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre, cette technique est complètement réversible. Après une période de traite une fois par jour, le retour à 2 traites quotidiennes se traduit par l'augmentation de la production de lait. Il subsiste un léger effet résiduel pénalisant la production si la période de monotraite dépasse 1 mois. Cet effet disparaît complètement lors de la lactation suivante. Ceci a pu être vérifié dans les stations des Trinottières (49) et de la Blanche Maison (50). Aujourd'hui à Trévarez, cette technique est utilisée sur les vaches vêlant en fin d'hiver, durant 3 mois (février à avril) en début de lactation. L'objectif est de favoriser la reproduction en « cassant » le pic de production laitière observé à cette période.

de cultures pérennes à annuelles (soit + 405 €). Pour les bâtiments, la question des investissements se posera essentiellement sur le logement des animaux.

Le redimensionnement de la salle de traite n'est pas justifié du fait de la monotraite.

De même en vêlages groupés de printemps, aucun investissement

Tableau 4 : Résultats économiques selon la fréquence de traite

Pour une exploitation de 280 000 litres de quota		lot 1 Traite	lot 2 Traités	Ecart 1T - 2T
Lait vendu	litres	268 800	280 000	-11 200
Effectif VL		56,6	44,6	12,0
SFP	ha	45,4	39,3	6,1
Produits lait	€	80 530	77 980	2 550
	prix payé €/1000 l	299,6	278,5	21,1
Produits viande	€	23 043	18 193	4 850
	poids réforme kg carcasse	306	293	13
	prix réforme €/tête	683	629	54
	prix veaux €/tête	196	196	0
Produit total	€	104 186	96 844	7 342
Total charges opérationnelles	€	32 092	27 484	4 608
	coût alimentaire VL €/1000l	44	38	6
Marge brute atelier lait	€	72 094	69 360	2 734
Marge brute exploitation	€	72 094	71 556	532

Marge brute hors ADL et primes découplées



spécifique n'est à prévoir pour le stockage des effluents et des déjections : les volumes d'eaux souillées diminuent, la production inférieure à 6 000 l/VL conduit à un abattement de 15 % des volumes de déjections à stocker.

Deux cas de figure se présentent :

- En vêlages groupés de printemps, le système permet d'avoir des vaches taries l'hiver et les réformes avant la rentrée à l'étable. Il reste économe en besoin d'investissement en logement.
- En vêlages étalés ou en vêlages d'automne, l'effectif moyen est élevé en hiver. 2 possibilités : l'exploitation dispose de places en bâtiment aménageables à moindre frais ou elle a la possibilité de loger ailleurs génisses et taries pour libérer des places pour les laitières : la monotraite génère alors peu d'investissements. La construction d'une

extension pour 12 vaches supplémentaires et le stockage des fourrages entraîneraient un supplément d'annuité de 1600 € sur 12 ans.

L'évolution des effectifs liée à la monotraite est à intégrer pour respecter les normes réglementaires (installations classées, directive nitrates).

Le travail d'astreinte rassemble les tâches de l'élevage qui ne sont pas déplaçables d'un jour sur l'autre (traite, alimentation, soins aux animaux, paillage, raclage,...). Le passage à une traite par jour sur toute la lactation réduit de 300 heures (17 %) le travail d'astreinte annuel, malgré l'augmentation de 27 % de l'effectif vaches.

La temps de traite annuel représente 57 % de l'astreinte totale (68 % dans le lot « 2 traites »).

La monotraite, c'est surtout plus de souplesse d'organisation tant

professionnelle que personnelle.

La production d'azote organique du troupeau (norme Corpen) passe de 5 200 à 6 400 kg d'azote, soit + 23 %. Rapporté à l'ha de SAU, la charge d'azote augmente de 115 à 141 kg.

En pratique

Mettre en œuvre la traite une fois par jour sur l'exploitation nécessite la prise en compte de 4 points importants :

1) **produire son quota**. Cette exigence détermine la durée maximale de monotraite possible sur l'année. Elle intègre l'effet sur la production individuelle, les taux, l'évolution d'effectif et la capacité des bâtiments et équipements à supporter ces animaux supplémentaires.

2) partir d'une **situation cellulaire saine** ; pour éviter les pénalités liées à l'augmentation éventuelle des comptages cellulaires.

3) **sélectionner les animaux adaptés** ; en ciblant les fortes laitières et les vaches à faibles taux cellulaires. A Trévarez, le tiers supérieur des multipares du lot «1 traite» a produit en moyenne 6 600 kg de lait annuel. Cette sélection peut impliquer les premières années un taux de réforme élevé

4) Maîtriser **le coût de la ration**. L'efficacité alimentaire baisse pour les vaches traites une fois par jour. Il convient donc d'éviter les rations coûteuses. Le concentré de production peut être supprimé ; privilégier les rations à base d'herbe pâturée ■

La traite une fois par jour : une mise en œuvre à la carte

En élevage la mise en œuvre de la monotraite se fait dans différentes conditions ainsi que l'a montré une enquête récente du Contrôle laitier dans 2 465 élevages du Finistère :

- *supprimer une traite par semaine (le dimanche soir par exemple). Cela concerne 17 % des éleveurs. L'impact sur le système est faible (3 à 5 % de lait en moins, aucun effet sur les taux et les effectifs)*

- *supprimer une traite par jour pendant 1 à 2 mois (2 % des éleveurs). Le troupeau doit être sain en cellules pour éviter tout dérapage. L'impact sur le système est faible (5 à 7% de lait en moins, légère augmentation des effectifs et de la surface fourragère).*

- *supprimer une traite par jour sur 4 mois et plus (moins de 1 % des éleveurs). Il convient dans ce cas de définir la durée de la monotraite en fonction des objectifs : réalisation du quota, autorisation d'augmenter les effectifs VL (réglementation IC), place et disponibilité en bâtiment. Cette stratégie est réservée aux exploitations à coûts de production maîtrisés (coût alimentaire faible, peu d'investissements à réaliser, ...)*



Pour un système pâturant économe, les résultats économiques de la monotraite sont satisfaisants.